

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 28 mai 2024

2024 - 082	NOMBRE DE MEMBRES
	<ul style="list-style-type: none">- Afférents au Conseil Municipal : 23- En exercice : 23- Qui ont pris part à la délibération : 22
	Date de la convocation : 20/05/2024
	Date d'affichage : 20/05/2024

L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 28 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,

Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.

Excusés et procurations :

Mme BEZIAT-RICARD a donné procuration à M. CONSTANTIN

Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

M. DEHEZ a donné procuration à M. BÉDAT

Mme EDE a donné procuration à M. LABAT

M. LAHONTAN

Secrétaire de séance : M. Nicolas DARRACQ

OBJET :

**AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE D'UNE CONVENTION
AVEC LE SYDEC POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DU NOUVEAU
PARKING DE LA FERIA SUR PARCELLE ZA N°11**

VU la proposition du SYDEC d'une convention pour « l'alimentation électrique du futur parking de la feria » sur la parcelle cadastrée ZA n°11, route du Guirlet.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conventionner avec le SYDEC pour être accompagné dans la démarche et répondre aux obligations règlementaires

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240528-DE2024082-DE



AUTORISE M. le Maire à signer avec le SYDEC la convention pour
« l'alimentation électrique du futur parking de la feria » sur la parcelle
cadastrée ZA n°11, route du Guirlet.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **11 juin 2024**

Le Maire,
Henri BEDAT



VOTE :

Pour	23
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240528 – DE2024082
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).